

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE MULHOUSE  
Conseil d'Administration du 07 février 2023**

**10 administrateurs présents (15 en exercice, 1 procuration, 4 absents)**

**DELIBERATION N° 2023-31**

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR (SSI/7.10/31)**

L'association Cultures du Cœur est présente sur 50 territoires en France grâce à l'implantation de 34 structures locales et œuvre pour l'inclusion sociale des personnes démunies en favorisant leur accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs. Cultures du Cœur Haut-Rhin a été créée en 2008.

Pour toucher les personnes les plus démunies, Cultures du Cœur Haut-Rhin anime un réseau d'une quarantaine de structures sociales et médico-sociales adhérentes, et de plus de trente partenaires culturels, sportifs et de loisirs autour de son action d'insertion par la culture. L'association défend le principe de la gratuité avec un accompagnement spécifique à chaque groupe et la médiation sociale et culturelle est toujours au cœur de ses actions.

La culture constitue en effet une force de transmission des valeurs de notre société et d'éducation à la citoyenneté. Elle accroît les moyens qu'un individu a de s'épanouir humainement et de s'accomplir professionnellement. Elle améliore ses chances de trouver sa place et de se forger une identité au sein de son environnement.

Aussi, il est de l'intérêt des ménages mulhousiens accueillis au CCAS de Mulhouse de pouvoir bénéficier de leurs services et prestations.

Il est proposé que le CCAS prenne le relais de la Ville de Mulhouse jusque-là adhérente. Cette adhésion permettra d'accéder aux prestations de l'association :

- un portail numérique solidaire, permettant de mutualiser les invitations aux spectacles et événements. Les personnes accompagnées par le CCAS peuvent ainsi bénéficier de places mises à disposition gratuitement par les partenaires culturels, de loisirs et de sports,

- une action de médiation culturelle avec la programmation de sorties « Bouscul'ture » : il s'agit, une fois par mois, de faire découvrir aux publics accompagnés une pratique culturelle lors d'une sortie « surprise » - afin de surmonter les préjugés et faire tomber les freins. Choisies avec soin et encadrées par un médiateur culturel, ces sorties sont un temps de découverte et d'échanges, dans une ambiance conviviale et respectueuse des différences, avec si possible un temps de création,

- le projet « Lien Social et Citoyenneté » : afin d'offrir à des personnes en situation de fragilité sociale et/ou économique un espace pour s'exprimer, se reconstruire, échanger et apprendre, l'association a mis en place des ateliers de chant, de théâtre, d'expression psychocorporelle, de bien-être en musique, d'écriture et d'art plastique. Encadrés par des professionnels, ces ateliers ont lieu une fois par semaine, avec pour objectif d'être davantage acteurs de la culture, afin de mieux la comprendre et se l'approprier,

- des permanences dans les relais sociaux et l'organisation régulière de Cafés Culturels. Les cafés culturels sont des rendez-vous chaleureux dans les locaux des partenaires sociaux autour d'une pratique culturelle proposée par Cultures du Cœur Haut-Rhin, suivie d'un temps d'échange convivial autour d'un café. Ces temps sont aussi l'occasion de rencontrer travailleurs sociaux, animateurs, bénéficiaires, et d'échanger sur les pratiques de chacun.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 100 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023

Chapitre 011 - article 6281 - fonction 020

Service gestionnaire Administration

Ligne de crédit n° 1066 « Cotisations »

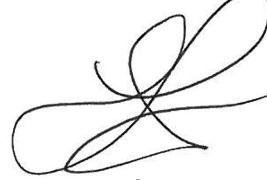
Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et après avoir pris connaissance des statuts de Cultures du Cœur, considérant l'intérêt pour le CCAS de Mulhouse d'adhérer à cette association et de bénéficier d'une partie de leurs services et prestations :

- décide d'adhérer à Cultures du Cœur Haut-Rhin, dont le siège social est fixé au Carré des associations, 100 avenue de Colmar 68100 Mulhouse,
- approuve les termes de l'adhésion et décide de payer chaque année le montant de la cotisation statutaire fixée par Cultures du Cœur, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de l'établissement,
- autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de l'adhésion.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,



Michèle LUTZ